



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Etienne Hajdu
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 10 octobre 2017

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chères Adhérentes,

Naziha Selhaoui pour l'association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un séjour de ski de fond du 20 au 27 janvier 2018 à Font-Romeu dans les Pyrénées Orientales.

Cette année, l'association a opté pour changer d'hébergement. Vous serez donc logés à la [Résidence Les Ecureuils - 1 rue Jean Moulin - 66120 Font-Romeu](#)

Vous serez bien évidemment en pension complète, chambres twin ou individuelles avec sanitaires complets, télévision ainsi que le wifi dans les parties communes. Le linge de toilette est fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Les repas seront servis à l'assiette.

Nous vous demandons de bien noter que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à notre arrivée et le jour du départ

Par ailleurs, nous vous précisons que le ski s'effectuera uniquement en matinée et les après-midi seront consacrés à d'autres activités telles que la luge, des balades en raquettes, de la détente dans des sources d'eau chaude et une escapade en Andorre et d'ailleurs, nous vous remercions d'avoir en possession votre pièce d'identité en cours de validité lors de cette excursion en cas de contrôle.

Cette semaine, placée sous le signe de la pluralité des activités, vous donnera le loisir de pratiquer le ski de fond avec un moniteur diplômé. Ainsi, cette escapade permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de s'offrir le charme des montagnes et de respirer le grand air.

Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés puisqu'il n'est nullement question de compétition.

Nous n'exigeons aucune licence handisport quelle qu'elle soit, toutefois, nous demandons à chaque participant de bien vouloir nous fournir un certificat médical daté de moins d'1 moi spécifiant que vous êtes aptes à pratiquer du ski pour le loisir. Ainsi, en cas de dispense de certaines activités ou de régime alimentaire particulier, nous en serons informés afin d'organiser votre séjour dans les meilleures conditions. Attention, si ce dernier n'est pas fourni, comme spécifié dans cette circulaire, dans le règlement intérieur ainsi que dans les conditions générales du bulletin d'inscription que vous êtes censés avoir lu et que vous avez signé, l'Association Les Joyeux Mirauds se dégage de toutes responsabilités quant à d'éventuels problèmes liés à la pratique de ce sport ou à votre alimentation.

Soulignons également que nous nous engageons à faire en sorte qu'un non ou malvoyant soit systématiquement accompagné d'un guide. Il n'est pas question d'un guide pour deux, mais bien un guide pour un. Pour cela, nous sollicitons des élèves de la faculté des sports de Font-Romeu, dont la filière concerne les activités physiques adaptées. Ces jeunes viendront vous accompagner dans le

cadre d'un stage qu'ils doivent effectuer pendant leur cursus pour cette discipline. Attention, ces étudiants ne seront pas habilités à dispenser des cours de ski mais seront seulement présents pour assurer votre sécurité et pour vous guider.

Pour une bonne marche du séjour et afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et surtout pour le confort de votre chien, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides d'Aveugles d'accepter exceptionnellement de ne pas venir avec leur compagnon. En effet, vous savez ce que c'est que des chiens en liberté, nous aimerions éviter qu'ils bousculent ou qu'ils fassent tomber des gens parfois peu sûrs d'eux sur des skis ! D'autant plus qu'ils seront interdits sur les pistes au même titre que les autres animaux. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

En ce qui concerne le regroupement, il s'effectuera le samedi 20 janvier 2018 en gare de Perpignan aux alentours de 17 heures. Une navette vous conduira ensuite à la Fondation Jean Moulin durant une heure et demie environ.

Après notre installation dans les chambres et le dîner, vous en profiterez pour faire connaissance les uns les autres. Le dimanche matin, vous irez à proximité du lieu d'hébergement louer les skis pour la semaine et les paires de raquettes.

Vos soirées seront libres ou agrémenter des activités que vous voudrez bien partager avec tous les participants ou les autres vacancier car des animations seront prévues mais nous n'obligeons personne à y participer.

Le retour aura lieu le samedi 27 janvier 2018 où vous reprendrez tous ensemble la navette pour la gare de Perpignan. Les trains sont à prévoir à partir de 10 heures 30. Pour les personnes déficientes visuelles qui utilisent les services d'Accès Plus, nous vous demandons de prévoir votre prise en charge à partir de 10 heures.

Le séjour étant officiellement terminé après votre départ du chalet, le panier repas pour le déjeuner du retour sera à votre charge. Toutefois, pour ceux qui le souhaitent, nous pourrions commander des pique-niques dont ces derniers seront à régler sur place.

Aussi, chacun doit impérativement veiller à venir avec des vêtements très chauds : chaussettes, pulls, pantalon imperméable ou combinaison de ski, bonnet, écharpe, gants et maillot de bains si vous souhaitez vous baigner dans les sources d'eau chaude. Par ailleurs, si vous craignez le soleil, des lunettes et de la crème peuvent être nécessaires.

Grâce au soutien financier de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, l'Association Les Joyeux Mirauds est en mesure de vous proposer une escapade en montagne très abordable.

De ce fait, nous vous proposons le séjour au tarif de 650,00€ pour les personnes déficientes visuelles et à 450,00€ pour les accompagnateurs.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- La location du matériel de ski (chaussures, skis, bâtons), les raquettes, les forfaits pour accéder aux diverses pistes ;
- (les cours durant cinq matinées par un moniteur diplômé de l'École de Ski Française ;
- Pour les séances de ski, le service d'accompagnement individualisé des STAPS de Font-Romeu ;
- Les transports en autocar ;
- L'entrée aux sources d'eau chaudes.

En revanche, le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Perpignan quel qu'il soit, les dépenses personnelles tels que le panier repas du retour, les consommations au bar ou encore les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ne sont pas compris dans le tarif.

Un supplément de 100,00€ pour la semaine vous sera demandé si vous désirez une chambre individuelle.

Vu le nombre limité de places disponibles et pour des questions d'organisation, votre inscription doit nous parvenir accompagnée d'un chèque d'acompte dont le montant minimum est de 30 % de la totalité du séjour avant le 31 décembre 2017, dernier délai, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 15 janvier 2018.

Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, ainsi que par virement où nous vous communiquerons les coordonnées bancaire uniquement sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seuls les séjours peuvent être réglés avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dûs à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial du séjour aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- De 01,00€ à 990,00€, (+ 10,00€) ;
- De 1.000,00€ à 1.990,00€, (+ 20,00€) ;
- De 2.000,00€ à 2.990,00€, (+ 30,00€) ;
- De 3.000,00€ à 3.990,00€, (+ 40,00€) et ainsi de suite.

Attention, en cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par l'Association Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le règlement intérieur à votre disposition sur simple demande seront prises en compte.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour des questions d'organisation et de logistique, merci de bien vouloir respecter impérativement ces dates.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir, daté et signé très précisément le bulletin d'inscription joint et restons à votre disposition si toutefois vous aviez des informations à nous demander ou à nous communiquer.

Avant votre inscription, il est INDISPENSABLE aux personnes présentant des petits problèmes de santé ou ayant un léger handicap associé à la déficience visuelle de prendre contact avec le responsable de la manifestation choisie de façon à bien évaluer le niveau de difficultés durant les nombreuses activités programmées. Toutefois, concernant les activités, le responsable de la manifestation pourra à tout moment statuer sur le bienfondé de la prise de décision du participant.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap n'est requise de leur part hormis le fait de vouloir aider son prochain dans la bonne humeur et en ayant à cœur un esprit d'initiative. Par conséquent,, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota que nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous serez averti par le responsable du séjour au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Très important :

Comme cité ci-dessus, sur les pistes de ski, les déficients visuels sont guidés par les étudiants de la Fac de Font-Romeu. Cela signifie que les accompagnateurs n'ont en aucun cas cette responsabilité qui peut être réfractaire surtout lorsque l'on vient pour la première fois à un séjour avec des nons et malvoyants. En revanche, vous profiterez autant qu'eux de cette discipline et vous êtes libres en pratiquer à votre guise durant les matinées bien évidemment .

De plus, chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids. Merci donc de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Ce séjour ayant lieu en 2018, merci de nous envoyer en même temps que votre inscription et votre premier acompte, un chèque séparé de 30.00€ minimum qui constituera votre adhésion et ne sera encaissé qu'en début d'année prochaine. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à un séjour avec l'association les Joyeux Mirauds, l'adhésion à notre association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. La partie adhésion dans le bulletin d'inscription est à remplir impérativement.

Nota: Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, ETC. **Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.**

N'hésitez pas à venir skier avec Les Joyeux Mirauds et ce dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Naziha, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26
Agrément V.A.O. Arrêté 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.